



Délégation Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 25/07/2024

Monsieur Romain MARCU
21 rue Port Léger Fontclaireau
16230 MANSLE (16)

Suivi administratif

Contact : STENICO Mallory
Courriel : mallory.stenico@cnfpt.fr

Objet : Convocation

Monsieur Romain MARCU,

Le CNFPT a le plaisir de vous accepter à la : ***Formation d'intégration des agents de catégorie c - SXTCAKZS***

Au lieu d'accueil suivant :

CNFPT Nouvelle-Aquitaine - Antenne des Charentes - Site d'Angoulême,

52 rue du Gond

16000 Angoulême

Cette formation se déroulera sur plusieurs jours, **12-13/09/24+19-20/09/24+27/09/24** et débutera le **Jeudi 12/09/2024 à 09h00** et se terminera à **17:00:00**.

Des ressources documentaires sont à votre disposition sur Formadist, la plateforme de formation à distance du CNFPT (*saisir le lien suivant sur votre navigateur internet*) :

<https://formadist.cnfpt.fr>

du 12/09/2024 au 31/12/2024

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de l'ensemble des pièces jointes à votre convocation.

Programme de la formation, liste des stagiaires, informations pratiques, etc...

Pour tout problème technique, veuillez contacter le support par mail :
<http://www.cnfpt.fr/contact>

Je vous rappelle que votre formation statutaire est obligatoire (décret du 29 mai 2008) et doit être effectuée dans l'année suivant votre nomination. En cas d'absence totale ou partielle, vous auriez l'obligation de vous inscrire à une session ultérieure. Pour le bon déroulement de la formation, il est important de respecter les horaires et d'être présent jusqu'à la fin de la formation.

Nous vous informons que le statut de votre hébergement indiqué lors de votre inscription est : () ; l'absence d'indication entre parenthèses signifie qu'aucun hébergement n'a été demandé

Pour plus d'information relative à votre participation concernant :

■ Absence : Toute absence doit être signalée et justifiée dans les meilleurs délais par votre collectivité à la personne chargée du suivi administratif des inscriptions dont les coordonnées figurent ci-dessus.

■ Modalités pratiques d'indemnisation :

[http://www.cnfpt.fr/se-former/suivre-formation/venir-formation/national.](http://www.cnfpt.fr/se-former/suivre-formation/venir-formation/national)

La prise en charge des frais de déplacement est effectuée uniquement par virement bancaire. Merci de nous remettre obligatoirement un **RIB/IBAN** lors de votre première arrivée en formation ou lors d'un changement de RIB. A défaut, aucun paiement ne sera effectué.

Dans le cadre des demandes de remboursement de frais de déplacement il pourra vous être demandé de produire des justificatifs correspondants. Merci de vous munir de ces documents lors de votre venue en formation

■ Accueil des stagiaires en situation de handicap : contactez la personne chargée du suivi administratif de la session de formation (mallory.stenico@cnfpt.fr)

Dans l'attente de vous accueillir en formation, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

La directrice de la délégation Nouvelle-Aquitaine



Gwénaëlle JUAN

Nous vous rappelons que les informations vous concernant, saisies par vous-même ou par votre collectivité employeuse sur la plate-forme d'inscription, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de vos demandes d'inscription aux formations du CNFPT. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant informatique et libertés du CNFPT, DSIT du CNFPT, 80, rue de Reuilly, 75012 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
